

OPTIMISER LE RÈGLEMENT DES SINISTRES RC DES PRESTATAIRES DE SERVICES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA152	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1382,00 €

LIEUX ET DATES :**PARIS**

- Du 09/04/2025 au 10/04/2025
- Du 13/11/2025 au 14/11/2025

OBJECTIFS

- Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre en situant l'accident dans son contexte juridique et économique
- Analyser les responsabilités des prestataires de services compte tenu de la jurisprudence
- Identifier et expliquer les éléments pris en compte pour déterminer les responsabilités engagées et l'évaluation de l'indemnisation
- Déployer la procédure d'indemnisation

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants travaillent à partir d'études de cas.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Analyser les règles juridiques en matière de responsabilité des professions suivantes

1. Experts-comptables
2. Agents immobiliers, sociétés immobilières
3. Sociétés de tourisme et toute activité de loisirs
4. Sociétés de gardiennage

B. Appliquer les dernières évolutions juridiques

1. Durée de la garantie dans le temps en assurance de responsabilité
2. Convention de gestion des sinistres du passé connu / passé inconnu
 - a) direction du procès
 - b) prescription
 - c) action directe
 - d) transaction

C. Études de cas

1. Analyser les obligations des prestataires et définir les dispositions spécifiques
2. Apprécier la validité des clauses
3. Déterminer la stratégie de gestion de sinistres
4. Évaluer l'indemnité

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation RC
Inspecteurs chargés d'indemnisation
Managers indemnisation RC

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1382,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 21/04/2025 à 03:58